République Démocratique du Congo



Ministère de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles

Cabinet du Ministre d'Etat

LA CONTRIBUTION DES AUTORITES LOCALES A LA PREVENTION DES CONFLITS ET AU MAINTIEN DE LA PAIX SUR LE CONTINENT

Par Me Azarias RUBERWA MANYWA

- Excellence Monsieur le Premier Ministre ;
- Honorables Députés et Sénateurs ;
- Excellences Madame et Messieurs les Vice-Premiers Ministres ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres d'Etat et très Chers Collègues ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres ;
- Messieurs les Ministres Délégués ;
- Mesdames et Messieurs les Vice-Ministres ;
- Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques ;
- Messieurs les Secrétaires Généraux de l'Administration Publique ;
- Madame la Présidente du Conseil d'Administration et Monsieur le Directeur Général de la Caisse Nationale de Péréquation;
- Messieurs les Gouverneurs de Province de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ;
- Monsieur le Coordonnateur de la Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation;
- Mesdames et Messieurs les Bourgmestres de Commune dans la Ville Province de Kinshasa ;
- Distingués Invités.

Ce jour est un grand jour sur le Continent Africain.

C'est une Journée de célébration.

Le 10 Août de chaque année, les pays Membres de l'Union Africaine célèbrent la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local, « JADDL » en sigle.

Instaurée en Janvier 2012 par le Sommet de l'Union Africaine, c'est plutôt en 2014 à Malabo que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a adopté la Charte Africaine des valeurs et des principes de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement Local.

C'est cette Charte qui demande aux Etats Africains de commémorer la date du 10 Août comme Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local.

Le but est de promouvoir les valeurs et les principes contenus dans cette Charte comme préalable à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des peuples du continent.

Mais avant de poursuivre, permettez-moi de vous saluer tous, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, les Membres du Gouvernement et Chers Collègues, les Gouverneurs de Province et tous les invités pour votre prompte réponse à notre invitation pourtant tardive. Nous vous sommes très reconnaissant.

La République Démocratique du Congo, notre Pays, est Membre de l'Union Africaine depuis sa création.

Le Président de la République, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO en exercera la fonction la plus prestigieuse l'année prochaine, à savoir le Président en exercice.

Notre Pays a participé à toutes les étapes de la construction de l'architecture des institutions spécialisées de l'Union Africaine.

A ce titre, notre Pays est membre de la Conférence Africaine de la Décentralisation et du Développement Local qui est une instance continentale qui réunit les Ministres Africains en charge de la Décentralisation et du Développement Local et dont les statuts ont été adoptés à Yaoundé en 2008.

En instituant la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local et en demandant aux Etats Membres de consacrer sa célébration annuelle, l'Union Africaine a voulu manifester sa foi en la capacité des peuples, à la base, de s'assumer par rapport à leur destin et au développement de leurs collectivités, entendues ici au sens de leurs entités locales.

C'est en développant chaque entité que la somme induit le développement de la base au sommet et donc le développement de l'ensemble du pays.

Il a fallu faire encrer cette idée fondamentale dans les politiques de développement des pays africains et l'intérioriser dans le subconscient des peuples de l'Afrique par l'institutionnalisation de cette Journée.

Ainsi, durant les dernières décennies, l'évidence constatée ce que la gestion centralisée des Etats ne conduit pas toujours au développement, mieux ne conduit pas au développement, bien au contraire.

Par contre, la tendance la plus répandue de nos jours en Afrique et dans le monde veut que bon nombre d'Etats soit engagé à adopter la Décentralisation comme mode de gestion qui fait participer activement la population à la gestion de son destin et à l'apprentissage de la démocratie à la base.

A long terme, cet exercice conduit inéluctablement à l'épanouissement de la communauté et ouvre la voie vers son développement.

En clair, l'Union Africaine, et à travers ses membres, a voulu promouvoir la gouvernance locale et le développement local, garantir la bonne gouvernance, la meilleure implémentation des politiques publiques et rapprocher l'administration des administrés, rendant ainsi facile l'accès aux services publics aussi bien dans les milieux urbains que ruraux.

La Charte Africaine des valeurs et des principes de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement fait de la Décentralisation un dogme dans lequel croire, si l'on veut accélérer le développement à la base, et par effets d'entrainement, l'étendre au niveau de toute la Nation.

Cette croyance dans la décentralisation comme l'une des stratégies les plus sûres pour réaliser le développement des pays africains a fait donc que la même Charte, comme stipulé dans son article 20, invite tous les pays membres de l'Union Africaine à commémorer le 10 août de chaque année « la Journée africaine de la décentralisation et du développement local en vue de promouvoir les valeurs et les principes de la décentralisation ». Voilà ce qui justifie notre présence aujourd'hui dans cette salle.

- Excellence Monsieur le Premier Ministre ;
- Honorables :
- Excellences;
- Mesdames et Messieurs ;
- Distingués Invités.

La célébration de cette Journée Africaine consiste en une réflexion sur un thème comme tous les ans, en relation avec l'un des défis que le continent africain doit relever. Si en 2017, le thème fut la participation des jeunes au niveau des collectivités locales et comment investir dans la jeunesse pour lui créer de nouvelles opportunités, en 2018 le thème de réflexion était centré sur la lutte contre la corruption au niveau local : une voie durable pour transformer l'Afrique à partir des territoires. Pour cette année 2020, en cette journée, il nous est demandé de réfléchir sur « la contribution des autorités locales à la prévention des conflits et au maintien de la paix sur le continent ».

L'on se rend compte, à la lecture de la Charte, de la place de choix réservée aux gouvernements locaux et aux autorités locales dans la gestion décentralisée des Etats. Ceux-ci doivent, au sein de leurs entités respectives, jouer un rôle non moins négligeable dans la résolution des problèmes majeurs auxquels font face les Gouvernements africains et les Entités décentralisées placées sous leur responsabilité.

A partir de là, nous comprenons le sens du thème central de ce jour, consacré à la contribution de ces autorités locales à la prévention des conflits et au maintien de la paix sur le continent.

Déjà, il faut rappeler que le thème annuel de l'Union Africaine pour l'année 2020, c'est « Faire taire les armes sur le continent ».

Pourtant en la deuxième moitié de l'année 2020, l'Afrique présente un tableau peu reluisant avec des conflits dans ses majeures parties d'Est à l'Ouest, du Nord au centre et certainement peu en Afrique Australe, comme pour justifier l'exception à la règle. Des pays comme le Mali, le Niger, le Burkina Faso, le Nigeria, le Cameroun, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo notre pays, la Libye, le Sud-Soudan, la Somalie, etc. connaissent des conflits inquiétants.

La nature des conflits en Afrique est diversifiée. Elle repose sur des causes politiques, économiques, sociales et même culturelles. Tantôt ces conflits visent à recouvrer ou asseoir la légitimité, portent sur des terres (conflits fonciers), de questions identitaires pour des communautés qui ne s'acceptent pas, sur le pillage des biens d'autrui, sur des visées terroristes, sécessionnistes, sur les conflits des pouvoirs coutumiers, etc.

Plus particulièrement, dans notre pays, nous assistons à des conflits dans plusieurs Provinces, les uns nouveaux, d'autres récurrents, d'autres ouverts ou d'autres encore latents, tels de volcans prêts à exploser.

Nous pouvons nous permettre de dire qu'en matière des conflits, plusieurs couleurs peuvent symboliser nos Provinces et nos Entités Territoriales.

La côte qui va de Nord-Est au Sud-Est offre une "zone rouge et jaunes" avec des points culminants véritablement rouges, dans les Provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu (Béni et environs) et du Sud-Kivu (Hauts plateaux des territoires de Fizi, Mwenga et Uvira).

Ces trois foyers de tension, pour ne pas dire de guerre devraient constituer la priorité des priorités, sinon ils risquent d'avoir des conséquences au-delà de l'imaginable.

A part la question de portée terroriste de Béni, ces trois Provinces partagent l'extrême urgence de poser le fondement du bon vouloir de vivre ensemble, de s'accepter malgré les différences réelles ou supposées, naturelles ou imaginaires.

Il faut réussir la cohabitation pacifique dans le concret. A cet égard, renforcer les capacités des autorités provinciales et locales.

Les parties "zones jaunes" se trouvent être la Province du Tanganyika, le Haut-Lomami et le Haut-Katanga où, dans la ville de Lubumbashi, il convient justement de prévenir et d'agir vite pour éviter l'explosion du conflit latent, comme le veut le thème de notre Journée.

Nous devons tout faire pour éviter cette explosion, car pour Lubumbashi, une ville de millions d'âmes, les conséquences seraient désastreuses.

Il y a peu, d'autres zones rouges étaient constituées des Provinces du Kasaï Central, débordant sur les Provinces du Kasaï et du Kasaï Oriental. Le spectre des crimes à grande échelle n'est pas encore éloigné de nous, voilà pourquoi nous devons prévenir la résurgence.

A Yumbi dans le Maï-Ndombe, où le conflit a éclaté dangereusement, le retour des réfugiés ou déplacés n'est pas sans soulever des inquiétudes du même spectacle désolant.

Même dans des Provinces où les conflits ne sont pas si ouverts, des inquiétudes demeurent, y compris dans la ville Province de Kinshasa et dans le Kongo Central, Province à la couleur "orange", dirait-on.

Pour les Provinces et les entités sans conflits, c'est-à-dire des zones vertes, heureusement plus nombreuses, des mentions spéciales doivent être relevées et des récompenses attribuées.

En fait, ce n'est pas forcement parce que le potentiel des conflits n'existe pas, mais c'est souvent parce que les peuples de ces coins et notamment les leaders et principalement les animateurs des entités de base savent prévenir les conflits et savent également maintenir la paix.

Le Gouvernement dépense souvent beaucoup de fonds pour les régions en conflit, c'est bon; mais en même temps, il faut changer partiellement de paradigme et commencer à soutenir à fond les Provinces et les Entités sur base de critère de la capacité de prévention des conflits et de maintien de la paix.

La performance à ce niveau-là pour accéder à certains fonds de l'Etat devrait être un nouveau critère de compétitivité pour faire taire les armes, la haine ethnique, le tribalisme, et donc pour combattre la pauvreté.

Il faut donner de primes à ceux qui savent mieux prévenir les conflits et maintenir la paix.

Pour le règlement des conflits déjà ouverts ou en voie d'être ouverts, le thème de cette Journée évoque à juste titre l'importance des autorités locales.

Ce vocable est en comparaison avec les autorités nationales et peut donc signifier les Gouverneurs de Province, les Présidents des Assemblées Provinciales, les Maires, les Bourgmestres, les Chefs des Secteurs, les Chefs des Chefferies, les Administrateurs de Territoire, les Chefs de Groupement et même les Chefs de Village.

Malheureusement à ce niveau, une partie de ces autorités locales est issue des élections alors que celles urbaines, municipales et locales tardent à être organisées ; ce qui affecte la légitimité de ces autorités locales appelées à gérer les conflits et la paix.

Ici aussi, le paradigme que tout conflit requiert nécessairement l'intervention du Pouvoir Central doit être changé.

Il s'agit d'intégrer la nouvelle dimension de la " décentralisation de gestion des conflits ", de croire en la capacité des leaders locaux à s'assumer, à dialoguer et à trouver des solutions aux conflits qui se posent.

C'est là l'importance de la Charte Africaine des valeurs et de principes.

Il faut responsabiliser, déléguer, faire confiance aux autorités locales, que les conflits soient coutumiers, fonciers, communautaires, basé sur des ressources naturelles, les hydrocarbures ou encore les minerais, sur la succession des chefs coutumiers, sur l'idéologie des croyances religieuses, sur l'idéologie de génocide, etc.

Le niveau national doit laisser de plus en plus de l'espace au niveau provincial dans la prévention et la gestion des conflits.

Les politiques nationales en matière des conflits doivent êtres tracées, conçues et vulgarisées, tel l'Arrêté Ministériel portant création, composition, organisation et fonctionnement des commissions consultatives et règlements des conflits coutumiers.

Les conflits communautaires méritent une attention particulière car ils existent depuis très longtemps sur le territoire national.

A y voir de près, ils menacent notre Nation en ce qu'ils affectent la conscience de vivre ensemble.

Les conflits communautaires menacent la vie commune, l'unité et le vouloir collectif ainsi que le destin commun.

Les grands ensembles, les minorités, les peuples autochtones, les personnes vulnérables, chacun a sa place bien méritée dans la Nation et chacun a le droit d'être protégé par l'Etat et l'obligation de participer à la protection de l'autre. C'est là les valeurs de la fraternité et de patriotisme chers à la Nation et à la République.

Lorsqu'ils ne sont pas arrêtés à temps, ils peuvent conduire aux crimes à grande échelle comme le génocide, l'épuration ethnique ou la méfiance rendant incapable les communautés à coopérer, à cohabiter et à ne pas chasser la pauvreté.

Il est temps que le Gouvernement Central, les gouvernements provinciaux et les autorités locales travaillent d'arrache-pied pour supplanter ce genre des conflits communautaires par un vaste programme de culture de la paix, de la tolérance et de production.

A travers tous ces conflits, le spectre de la pauvreté comme cause favorisant est sans doute le plus parlant avec ce cercle vicieux que cela comporte, à savoir : la paix conduit au développement et le développement favorise la paix.

C'est dans ce cadre que le Programme National de Stabilisation et de Reconstruction a été consacré respectivement par les ordonnances n° 009/051 du 29 juin 2009 et l'ordonnance n° 14/014 du 14 mai 2014.

Nous saluons le Coordonnateur le Président du Comité de Pilotage qui sont dans cette salle.

Ce programme permet de mettre sur pied des projets de développement à la base, jusque-là, en période et en milieux post-conflits.

Etant donné que la jeunesse est très engagée notamment dans les conflits armés, les programmes de Désarmement, la Démobilisation et la Réinsertion (DDR) soient conçus en leur faveur pour les attirer à quitter les groupes armés ou à ne pas y retourner. Jusque-là, il me semble que les résultats sont en deçà des attentes.

Le Gouvernement autant que les bailleurs des fonds doivent faire chacun sa part dans le financement de ce programme.

D'autres financements plus importants devront aller en direction des autorités provinciales et locales pour prévenir les conflits et maintenir la paix.

Encore une fois, c'est encourageant de financer ce genre de programme en milieu des conflits ou post-conflits, mais c'est encore mieux de financer ce genre de programme, là où les conflits n'existent pas encore pour éviter trop de casses.

Profitant de la présence des collègues qui ont voulu célébrer avec nous la Journée Africaine de la Décentralisation, j'engage chacun de nous et les Membres du Gouvernement, chacun à son niveau et au niveau de ses représentants en Province, en souvenir de cette Journée, de poser au moins un acte cette année pour contribuer à prévenir les conflits et à maintenir le climat de paix dans son secteur de travail.

Engageons-nous à contribuer à faire taire les armes en République Démocratique du Congo, les armes n'étant pas que celles à feu.

Les armes, c'est aussi tous ces germes des conflits dans les différents secteurs. Et l'une de façon d'apporter cette contribution, c'est de déléguer, de superviser et de contrôler ceux qui nous représentent en Provinces et au niveau local.

Bien plus et à titre d'exemple, planifier les projets d'investissements en milieux urbains et ruraux avec comme leitmotiv la question de la prévention des conflits et le maintien de la paix changerait considérablement la situation de notre pays.

Défendre le pays, avec autant de sagacité au point d'obtenir le retrait des troupes zambiennes des localités de Kalimba et de Kalumba dans la province de Tanganyika sans bataille ni coup de feu (félicitations au Président de la République et au Ministre de la Défense pour ce chef d'œuvre de diplomatie de la défense), devrait conduire simplement à la persuasion et au retrait de groupes armés d'un plus grand nombre de jeunes. Il faudrait donc réussir le DDR, puis le rapatriement pour les groupes armés étrangers.

Dans le secteur des conflits coutumiers, il y a lieu de prévenir les conflits et assurer le maintien de la paix là où il n'y en a pas.

Grâce à la Coopération Régionale et la Coopération Décentralisée des fonds devront être trouvés pour soutenir des projets devant assurer la prévention des conflits et le maintien de la paix.

Aussi, étant donné le caractère transfrontalier des conflits, particulièrement du fait des groupes armés, l'exploitation des mécanismes régionaux devraient asseoir une diplomatie et une coopération de "fin" des conflits causés ou aggravés par les groupes armés étrangers, venant notamment des pays voisins.

Renforcer les capacités des Gouverneurs de Province, des Maires et de tous les responsables des Entités Territoriales Déconcentrées et Décentralisées en matière de prévention, de gestion des conflits et de maintien de la paix, c'est la règle d'or.

La Caisse Nationale de Péréquation devrait intégrer le nouveau paradigme de contribuer à la prévention des conflits et au maintien de la paix dans la sélection des projets à financer.

Les fonds de péréquation doivent être effectivement payés à l'avantage de la solidarité nationale.

L'emploi doit être pourvu aux milliers de jeunes méritants et qualifiés, et les métiers pourvus à la jeunesse désœuvrée, l'attention particulière doit être fixée sur le sort des enfants soldats ou ceux courant le risque de les devenir ainsi qu'aux femmes pour l'égalité des chances et leur protection en situation des conflits.

Des entreprises moyennes et la classe moyenne doivent être créées et résorber le chômage.

De secteurs déjà décentralisés comme l'Agriculture, la Pêche et l'Elevage, le Développement Rural, l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, la Santé et la Formation Professionnelle, Arts et Métiers doivent être supervisés au niveau national, mais surtout gérés au niveau des Entités de base (Provinces, Entités Décentralisées et Déconcentrées) avec l'orientation de prévenir les conflits et de maintenir la paix.

C'est cela le transfert des compétences et des pouvoirs qui doit s'opérer effectivement entre le Gouvernement Central et les Provinces et les Entités Territoriales Décentralisées (ETD).

L'électrification des milieux urbains, la construction de logements sociaux en termes d'amélioration de l'habitat, etc. doivent être des composantes des politiques publiques conçues dans l'optique de réduire ou de supprimer des conflits et de maintenir la paix.

La question cruciale reste évidemment celle des fonds à mettre à la disposition des autorités locales en matière de prévention, de gestion des conflits et de maintien de la paix.

Tant que les finances des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées ne seront pas libérées régulièrement et à temps, la question du Développement Local va rester sans solution et avec elle, celle de l'incapacité de prévenir les conflits et de maintenir la paix, qui n'est pas que l'absence de la guerre.

A défaut des fonds, au lieu de prévenir les conflits et de maintenir la paix, les autorités locales, entendez par là celles provinciales également entrent en conflits avec ellesmêmes et sont victimes de celles-ci.

Il est important de rationnaliser les dépenses de façon volontariste et de les orienter vers la recherche de la paix par la prévention des conflits et le maintien de la paix.

La paix a un coût, parfois très cher, mais bien moins cher que la guerre et les orages des conflits.

Notre politique budgétaire, voilà un autre paradigme à changer, doit aller vers la création de nouvelles rubriques des dépenses tels que fonds ou appui au processus

d'éradication de groupes armés, de prévention des conflits, à doter aux Provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées.

S'il est vrai que la République Démocratique du Congo compte une centaine de groupes armés (estimation à vérifier), nos dépenses doivent être basées sur la philosophie de leur éradication.

Cette éradication doit avoir une échéance pour ne pas nous accommoder et accommoder nos enfants à vivre "avec", avec les conflits et surtout pas les conflits armés.

La bonne nouvelle ce que les plus hautes autorités du pays ont foi en la Décentralisation et au Développement Local. En ceci que présentant le Programme du Gouvernement devant l'Assemblée Nationale, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre ILUNGA ILUNKAMBA y a précisé la voie à suivre, à savoir " le redressement national à partir de la base".

Quant à Son Excellence Monsieur le Président de la République, devant le Congrès, a annoncé son engagement de rendre effective la Décentralisation.

Du reste, leur présence respectivement à la clôture et au Forum National sur la Décentralisation tenue en Décembre 2019, Forum qui a tracé et actualisé les stratégies de cette Réforme en fait foi également.

Lorsque les Provinces auront à recevoir régulièrement les rétrocessions et seront capables de générer les ressources financières propres, alors le thème de la Journée Africaine de la Décentralisation aura tout son sens : les conflits seront prévenus et la paix sera maintenue.

C'est cela le transfert des fonds ou des ressources financières, c'est cela la Décentralisation financière.

Le bon moment de le faire, voulez-vous le savoir ? C'est MAINTENANT.

Je vous souhaite une bonne Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local.

Que Dieu bénisse l'Afrique.

Qu'il bénisse la République Démocratique du Congo, ses dirigeants et son peuple.

Je vous remercie.

Me Azarias RUBERWA MANYWA